

Votre Croix-Rouge

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **67 (1958)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VOTRE CROIX-ROUGE

La section neuchâteloise fusionne avec celle de Boudry

Le Comité central a ratifié la dissolution de la section de Boudry dont le secteur d'activité sera repris par la section de Neuchâtel.

*

PROTECTION CIVILE

Le Conseil des Etats présente un nouvel article constitutionnel

Ainsi que nous l'avions relevé dans notre dernière édition, le Conseil fédéral a présenté un projet d'arrêté fédéral devant régler à titre provisoire et pour cinq ans la protection civile dans notre pays. La Commission du Conseil des Etats a décidé par la suite de renvoyer la discussion de ce projet, en lieu et place duquel elle a élaboré un nouvel article constitutionnel sur la protection civile qui a été soumis à l'approbation du Conseil des Etats. Le Conseil fédéral ayant admis cette procédure, le Conseil des Etats a, dans sa séance du 19 juin, adopté à l'unanimité le projet de texte préparé par la Commission, ce projet sera soumis en septembre au Conseil national et l'an prochain vraisemblablement à la votation populaire. Le texte approuvé par le Conseil des Etats a la teneur suivante:

Vu les articles 84, 85, chiffre 14, 93, 118 et 121 de la Constitution fédérale, l'Assemblée fédérale arrête:

La Constitution fédérale sera complétée par le décret suivant:

Article 22bis

Le décret de lois concernant la protection civile de la population contre les effets d'événements de guerre est l'affaire de l'Etat.

Les cantons devront être consultés avant le décret des ordonnances d'application dont l'exécution leur sera confiée sous la haute surveillance de la Confédération.

La loi règle les contributions accordées par l'Etat aux frais découlant de l'application des mesures de protection.

L'Etat est autorisé à décréter pour les hommes l'obligation de servir dans la protection civile.

Les femmes peuvent s'engager volontairement dans la protection civile. Les modalités de leur engagement seront fixées légalement.

Le montant des indemnités, des prestations de l'assurance et de la caisse de compensation pour perte de salaire sera réglé par la loi.

La loi prescrit dans quelle mesure il sera fait appel en cas de besoin aux organismes de la protection civile.

*

La conférence de Genève et le travail des commissions

Lors de la III^e conférence internationale de protection civile qui a eu lieu à Genève du 12 au 16 mai, et qui réunissait plus de cent délégués venant d'une trentaine d'Etats, quatre commissions furent constituées pour examiner divers problèmes. La première d'entre elles étudia l'alerte à la radioactivité, problème présenté par le professeur Jentzer, de Genève, elle recommanda entre autres la création d'un centre mondial d'alerte à la radioactivité. La seconde traita de l'évacuation et des abris, l'exposé fut fait par le Général-Médecin Sillevaerts, de Belgique, la commission demanda que l'opinion publique soit partout mieux informée et que des mesures soient prises en temps utile. La troisième commission chercha à déter-

miner le statut juridique international des membres de la protection civile; elle recommanda également que le personnel sanitaire de la protection civile adopte l'emblème médical du bâton serpenteur rouge sur fond blanc. La dernière commission, enfin, étudia divers problèmes relatifs aux biens culturels et à leur protection.

*

UN GENEREUX DON ANONYME

Un don anonyme de 2000 fr. est parvenu dans un colis au Dépôt du Matériel de la Croix-Rouge suisse, à Wabern près Berne. Nous remercions de tout cœur ce très généreux et mystérieux donateur.

*

Le médecin-chef de la Croix-Rouge suisse

LE LIEUTENANT-COLONEL HANS BUERGI A ETE NOMME PAR LE CONSEIL FEDERAL

Le Conseil fédéral a nommé en qualité de médecin-chef de la Croix-Rouge le docteur Hans Buergi, originaire de Lützelflüh, lieutenant-colonel du Service de santé et médecin à Granges. Le colonel Buergi succède au colonel Kaeser, démissionnaire, qui avait accepté d'assurer ces fonctions à titre intérimaire jusqu'à la nomination de son successeur. Nous sommes heureux de saluer la nomination du docteur Buergi à ce poste essentiel de la Croix-Rouge suisse.



Le lieutenant-colonel H. Buergi.

(Photo ATP)



In Memoriam

M^{me} Marguerite ROOST

Nous avons annoncé, dans notre dernière édition, la perte faite par la Croix-Rouge suisse en la personne de M^{me} Marguerite Roost, directrice de la centrale du matériel au Secrétariat général de Berne. C'est en 1942 que M^{me} Roost devenait la principale collaboratrice de la responsable d'alors de cet important service de la Croix-Rouge suisse. Elle travaillait déjà deux ans auparavant dans un autre service de notre Croix-Rouge. Le 1^{er} mai 1954, M^{me} Roost était appelée à diriger notre Centrale du matériel et à en assumer la responsabilité. Ce n'est certes point une petite affaire que cette tâche — aux heures de catastrophe ou de guerre, on l'a vu notamment lors des événements de Hongrie, le travail qu'il demande et le personnel qu'il mobilise sont considérables. M^{me} Roost en assumait la direction avec un remarquable talent d'organisatrice qui se doublait d'une humanité constante. Calme, sachant garder toujours son sens de l'humour et une bienveillance souriante, M^{me} Roost a accompli sa tâche avec un sentiment du devoir et une compréhension qui ne se démentirent jamais. Elle était aimée de tous ses collaborateurs comme de tous ses collègues et laisse un vivant souvenir chez tous ceux qui la connurent tant en Suisse qu'à l'étranger au cours des missions nécessitées par sa tâche. Quand elle dut, voilà quelque mois, très fatiguée, se soumettre à des traitements médicaux, elle pensait que l'interruption de son activité serait brève et qu'elle reprendrait bientôt sa place dans la maison de la Taubenstrasse. Cela ne lui fut pas permis. Mais elle vit s'approcher la mort avec le même courage et la même simplicité silencieuse qu'elle avait, sa vie durant, mis à affronter tant de tâches lourdes et difficiles pour venir en aide à son prochain, sans une plainte, avec une paisible et haute sérénité.

CENTRALE DU MATERIEL

Le nouveau chef du service

Dans sa séance du 30 mai, le comité central a nommé Monsieur Hans Steffen aux fonctions de chef de la

Centrale du matériel de la Croix-Rouge suisse et a désigné M^{lle} Jacqueline Müller comme remplaçante du chef de service.

INFIRMIERES

Formation professionnelle

La Commission du personnel infirmier, qui s'est réunie les 18 et 19 mai, a discuté en détail les problèmes que pose actuellement la formation d'infirmières et infirmiers et en particulier celle des cadres qui devrait être intensifiée. En outre, une autre question encore a retenu l'attention des membres de la C. P. I., soit l'instruction particulière du personnel des trois branches des soins infirmiers: les soins généraux, l'hygiène maternelle et infantile, la psychiatrie. Ces différents secteurs ont jusqu'ici été très indépendants les uns des autres pour tout ce qui concerne l'enseignement et l'exercice de la profession; il serait souhaitable qu'ils aient à l'avenir davantage de contact entre eux.

Assemblée générale de l'ASID

L'Assemblée annuelle ordinaire des délégués de l'Association des infirmières et infirmiers diplômés aura lieu à Zurich, le 26 juillet. Elle s'ouvrira à 10 h 30, au Théâtre de la SAFFA.

Examens

Les sessions d'examens de diplôme suivantes ont eu lieu dans les écoles d'infirmières et d'infirmiers reconnues par la Croix-Rouge suisse:

- 30 avril Hôpital cantonal, Aarau
- 12 mai Hôpital de district, Thoune
- 7 juillet Scuola Cantonale Infermieri, Bellinzona.

Notre exposition itinérante

L'exposition itinérante « La profession d'infirmière » a été présentée du 11 au 22 mai à Liestal, du 30 mai au 6 juin à Weinfelden et du 22 juin au 1^{er} juillet à Thoune.

Réunion d'études à Evian

La Croix-Rouge française a organisé à Evian, du 5 au 8 juin, une réunion d'études à laquelle ont pris part de très nombreuses directrices d'écoles d'infirmières de France et des collaboratrices de la Croix-Rouge française occupant des fonctions supérieures. M^{lle} Magdelaine Comtesse, directrice du service des infirmières de la Croix-Rouge suisse a été invitée à participer à cette rencontre. Le principal débat de ces journées d'études était consacré aux problèmes que pose, notamment dans un grand pays, l'information régulière des collaborateurs de la Croix-Rouge — en premier lieu les infirmières — qui travaillent souvent dans des régions retirées et éloignées de tout centre. Une journée fut consacrée aussi à la visite des organisations de la Croix-Rouge internationale à Genève.

Nouveaux cours

Quarante cours élémentaires de soins au foyer ont été organisés ces derniers temps à l'intention de la population, dans diverses localités du pays: Bâle (4), Bellinzona (3), Berne (2), Biasca (2), Buchs (2), Dietikon (1), Faïdo (2), Gerra Gamborogno (2), Illnau (2), Kirchlindach (1), Lausanne (3), dont un à des sourds-muets,

Lucerne (1), Pfäffikon (2), Rüti ZH (1), à des hommes, St-Gall (3), Urdorf (1), Zullwil (2), Zurich (6).

*

Rencontre de monitrices à Bossey en septembre

Le secrétariat de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge organise une deuxième Rencontre Internationale de monitrices des cours au foyer; celle-ci aura lieu au Château de Bossey près de Céligny, Genève, du 17 au 23 septembre.

*

SECOURS AUX ENFANTS

Plus de 2300 lits remis à des enfants suisses

Au mois de juin, 100 enfants suisses nécessitent ont à nouveau reçu un lit complet. Cette distribution porte à 2343 le nombre total de lits qui ont été remis depuis le début de l'action à des petits compatriotes dans le besoin.

*

CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

Réunion de délégués d'écoles à Berne

Une rencontre des représentants des écoles du degré moyen affiliées au mouvement de la Croix-Rouge de la Jeunesse a eu lieu à Berne les 31 mai et 1^{er} juin. Quatorze écoles, avaient envoyé des délégués à la réunion. Les discussions portèrent principalement sur la possibilité de faire participer activement les classes du degré moyen à l'activité de la Croix-Rouge de la Jeunesse. D'une manière générale, les participants furent très favorables à cette idée; ils se sont déclarés prêts à créer des comités d'écoles dont la tâche serait de faire connaître la Croix-Rouge de la Jeunesse dans chaque classe.

*

Henry Dunant pour la jeunesse

L'Œuvre suisse des Lectures pour la Jeunesse prépare actuellement, en collaboration avec la Croix-Rouge de la Jeunesse, une deuxième édition de 30 000 exemplaires de la brochure de Suzanne Oswald, consacrée à Henry Dunant. La Croix-Rouge suisse a accordé une contribution de 3800 fr. pour la réimpression de ce cahier dont le premier tirage avait rencontré un très vif succès.

*

La remise de pharmacies scolaires

Près de 300 pharmacies scolaires ont déjà été remises aux écoles de Suisse romande. On peut ainsi s'attendre à ce que le premier stock de 500 pharmacies qui avait été constitué soit épuisé dans un très bref délai.

*

Le représentant des juniors à Zurich

La section zuricoise a nommé membre du Comité de section M. Jürg Landolf, professeur à l'école « Werkjahr » de Zurich, en qualité de représentant de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

*

Echange d'albums interscolaires

Signalons un album fort réussi réalisé par des « juniors » de Begnins et consacré à quelques oiseaux de nos champs et de nos villages. Tour à tour la sitelle, la nonette, les charbonnières petite et grande, le pinson, les moineaux de la ville et des champs, le tarin et le verdier sont représentés par un dessin adroitement colorié et par une description intelligente de l'oiseau et de ses mœurs.

*

SOCIÉTÉ SUISSE DES TROUPES DU SERVICE DE SANTÉ

Le Comité central a décidé d'augmenter le montant de la subvention que la Croix-Rouge suisse accorde annuellement à la Société suisse des Troupes du service de santé et qui est utilisée par cette dernière à des fins d'instruction exclusivement. Cette subvention qui était jusqu'ici de 1100 fr. sera dorénavant de 1500 fr.

*

Un deuil

M. PAUL HERTIG

**Président central de l'Alliance suisse des samaritains
Membre de la Direction de la Croix-Rouge suisse
Vice-président de la Croix-Rouge fribourgeoise**

Le président central de l'Alliance suisse des samaritains, M. Paul Hertig, imprimeur, est décédé subitement à Fribourg le 5 juin, jour de la Fête-Dieu, alors qu'il participait à la fête religieuse dont il présidait le comité. C'est une lourde perte pour l'Alliance suisse des samaritains à la quelle il appartient depuis 1919 — il devait être appelé la même année à la présidence de la section fribourgeoise, dès 1927 au Comité central et en 1930 au Comité directeur dont il devenait le vice-président de 1936 à 1939 et de 1948 à 1951 et le président central par deux fois, de 1939 à 1942 et de 1951 à aujourd'hui. C'est une lourde perte aussi pour la Croix-Rouge suisse à la Direction de laquelle M. Hertig appartient de nombreuses années, et tout particulièrement de notre section fribourgeoise dont il était le vice-président. Nous garderons en mémoire un souvenir ému de M. Paul Hertig et de son activité aussi incessante que généreuse.



Paul Hertig
(Cliché Alliance des Samaritains)



Au cours de cadres du Mont-Cenis.

COLONNES ET DETACHEMENTS CROIX-ROUGE

Cours de cadres au Mont-Cenis pour chefs de détachement

Le cours croix-rouge de cadres II a eu lieu du 28 avril au 10 mai à la caserne de Monte Ceneri. Ce cours, réservé à des infirmières qui ont été formées en qualité de chefs de détachements croix-rouge, a remporté un très grand succès à tout point de vue. La situation de la caserne, le temps printanier dont les participantes furent gratifiées pendant 13 jours ont contribué pour une bonne part à la complète réussite de ce cours, tout au long duquel nos 42 infirmières ont su conserver leur belle humeur et leur enthousiasme malgré huit heures de théorie journalières. Mais le cours ne fut pas consacré uniquement à l'enseignement théorique et les futurs chefs de détachements croix-rouge durent également faire un exercice pratique de mobilisation et un exercice en campagne. Le 9 mai, les 42 participantes furent nommées chefs de détachement croix-rouge par le médecin-chef de la Croix-Rouge, lors d'une cérémonie fort émouvante qui s'est déroulée au Castello Montebello de Bellinzona. Nous publions dans cette édition un reportage en italien consacré à ce cours.

*

Et au Chanet pour sous-officiers croix-rouge

Le 16 juin, 22 aspirants sous-officiers des colonnes croix-rouge sont entrés à la caserne du Chanet sur Neuchâtel pour y suivre pendant 13 jours le cours de cadres 1/2. La plupart d'entre eux ont payé leurs galons au cours d'introduction qui a suivi immédiatement le cours de cadres.

Ce cours s'est tenu à La Lenk du 30 juin au 12 juillet; 134 recrues croix-rouge y ont pris part. Elles ont pu se familiariser avec les tâches sanitaires qui leur seront assignées au service de la Croix-Rouge.

*

Recrutement

Une visite de recrutement a eu lieu le 25 juin à l'Hôpital Vogelsang à Bienne. Vingt infirmières, sama-

ritaines et spécialistes qui s'étaient annoncés pour le service croix-rouge s'y sont présentées.

*

A la SAFFA dès le 17 juillet

La SAFFA, comme on le sait, ouvre ses portes le 17 juillet à Zurich. Les secours sanitaires de la Croix-Rouge participent à cette importante manifestation, notamment dans le secteur « La femme dans la vie publique ». Ils présentent, dans une baraque de l'armée, un important relief reproduisant les différentes étapes du service de santé à l'armée, soit depuis le nid de blessé, sis au front, jusqu'à l'ESM. Derrière ce relief, on pourra voir un panneau montrant la répartition du personnel de la Croix-Rouge dans les différents postes de secours et l'effectif de nos formations.

*

SECOURS A L'ETRANGER

Le choléra sévit à Bangkok

Le 3 juin, répondant à une demande télégraphique de la Croix-Rouge thaïlandaise, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge lançait un appel d'urgence aux Croix-Rouges de 11 pays — la République fédérale allemande, l'Australie, la Chine, les Etats-Unis, la France, les Pays-Bas, le Portugal, la Grande-Bretagne, la Suède, la Suisse et l'U. R. S. S. — pour l'envoi de grandes quantités de vaccin anticholérique. L'épidémie qui sévissait à Bangkok avait atteint, entre le 23 avril et le 1^{er} juin, 840 personnes et entraîné déjà la mort de 144 malades; les stocks de vaccin étaient épuisés en Thaïlande et la population prise de panique. Le choléra longtemps endémique à Bangkok en avait disparu depuis plusieurs années, il avait réapparu soudainement au moment de la mousson et s'était répandu très rapidement.

*

Aide aux réfugiés en Tunisie

Grâce à un subside de 30 000 fr., la Croix-Rouge suisse a pu faire parvenir aux réfugiés algériens en Tunisie 10 tonnes de sucre en morceaux, 7 tonnes de lait condensé et 500 morceaux de savon de Marseille.

*

Pour le centenaire de la Croix-Rouge

UN MONUMENT COMMEMORATIF A SOLFERINO

Au début de juin, une réunion a eu lieu au siège de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, à Genève, pour étudier le projet du monument commémoratif du centenaire de la Croix-Rouge présenté par la Croix-Rouge italienne et qui doit être érigé en 1959 à Solferino sur les lieux mêmes où Henry Dunant porta secours aux blessés tombés dans cette sanglante bataille.

*

Le choix du monument que Genève élèvera à la mémoire d'Henry Dunant

Du 3 au 13 juillet a eu lieu à la salle des Casemates à Genève l'exposition des projets déposés pour le concours ouvert en vue de l'érection d'un monument à Henry Dunant. M. Alfred Borel, conseiller d'Etat, président du comité, ouvrit l'exposition et remercia tous ceux qui avaient travaillé dans ce but. Le premier prix a été décerné à l'unanimité à M. Jacques Probst, sculpteur à Peney, M. Henri Passet et M. Heinz Schwarz obtinrent respectivement un deuxième et un troisième prix. Le jury avait été présidé par M. Pierre Bouffard.